

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 129

présenté par

Mme Regol, M. Bayou, Mme Arrighi, M. Thierry, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	100 000 000	0
Administration pénitentiaire	0	100 000 000
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transférer des crédits du programme "Administration pénitentiaire" vers le programme "Justice judiciaire" pour un montant de 100 millions d'euros, et ce afin de mettre en place les financements nécessaires pour la création des pôles spécialisés dans les violences intrafamiliales au sein des tribunaux judiciaires comme le prévoit la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale le 1er décembre.

Par ailleurs, il est nécessaire de relever le plafond d'emploi pour permettre d'ouvrir des postes de juges aux affaires intra familiales et ne pas fonctionner à postes constants, ce qui rendrait plus difficile encore les conditions de travail des magistrats, et cet amendement prend donc en compte ces besoins de financements.

Nous demandons par ailleurs au gouvernement de maintenir le financement de l'administration pénitentiaire.